

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DAC 707 Contrat entre la Ville de Paris et l'Etablissement Public (EP) Paris Musées relatif à la production de l'exposition « Baroque des lumières » au Musée du Petit Palais.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 octobre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un contrat de production entre la Ville de Paris et l'Etablissement Public (EP) Paris Musées relatif à la production de l'exposition « Baroque des lumières » au Musée du Petit Palais ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat de production entre la Ville de Paris et l'Etablissement Public Paris Musées définissant les modalités relatives à la production de l'exposition « le Baroque des lumières » au Musée du Petit Palais.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de la Ville de Paris, en fonctionnement au chapitre 011, nature 6241, rubrique V324 au titre de l'exercice 2017 et sous réserve de l'ouverture des crédits correspondants, et en investissement AP n° 00404 Édifices culturels, chapitre 23 nature 2316, rubrique V324 du budget 2016 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO